



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## Point 7 du projet d'ordre du jour provisoire

### TRAITE INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### PREMIÈRE SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Madrid (Espagne), 12-16 juin 2006

#### RAPPORT SUR LES CONTACTS ÉTABLIS PAR LE SECRETARIAT INTÉRIMAIRE AVEC DES ORGANISATIONS PERTINENTES EN VUE DE PROMOUVOIR LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

## Table des matières

### Paragrapes

Demande formulée par le Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur, les règles de gestion financière de l'Organe directeur, l'application du Traité et la Stratégie de financement, et mesures prises

1 - 5

*Appendice 1:* Communication adressée aux organisations concernant l'application de la Stratégie de financement du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

*Appendice 2:* Organisations dotées du statut consultatif auprès de la FAO

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



**RAPPORT SUR LES CONTACTS ÉTABLIS PAR LE SECRÉTARIAT INTÉRIMAIRE  
AVEC DES ORGANISATIONS PERTINENTES  
EN VUE DE PROMOUVOIR LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT**

---

**DEMANDE FORMULÉE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL A COMPOSITION NON  
LIMITÉE SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR, LES RÈGLES DE GESTION  
FINANCIÈRE DE L'ORGANE DIRECTEUR, L'APPLICATION DU TRAITÉ ET LA  
STRATÉGIE DE FINANCEMENT, ET MESURES PRISES**

1. À sa réunion, tenue à Rome du 14 au 17 décembre 2005, le *Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur, les règles de gestion financière de l'Organe directeur, l'application du Traité et la Stratégie de financement* a demandé au Secrétariat intérimaire « [d']établir des contacts avec les organisations pertinentes afin de promouvoir la Stratégie de financement, et [d']inviter ces organisations à participer à la première session de l'Organe directeur »<sup>1</sup>.
2. Comme il avait été invité à le faire par le Groupe de travail à composition non limitée, le Secrétariat du Comité intérimaire a contacté des organisations pertinentes le 15 mai 2006 afin de promouvoir la Stratégie de financement et celles de ces organisations qui disposent du statut consultatif auprès de la FAO ont été invitées à participer à la première session de l'Organe directeur.
3. La note d'information adressée aux organisations pertinentes est jointe à la présente, à l'*Appendice 1*.
4. La liste des organisations auxquelles la note d'information a été adressée figure à l'*Appendice 2*.
5. Les informations figurant dans cette note peuvent être prises en considération par l'Organe directeur, s'il le juge bon, dans le cadre du point 7 du projet d'ordre du jour intitulé *Adoption de la Stratégie de financement du Traité*.

---

<sup>1</sup> Paragraphe 22 du *Rapport du Groupe de travail à composition non limitée*, document CGRFA/IC/OWG-1/05/REP, qui peut être consulté à l'adresse suivante:  
<http://www.fao.org/ag/cgrfa/ico1.htm>.



**COMMUNICATION ADRESSÉE AUX ORGANISATIONS CONCERNANT  
L'APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU TRAITÉ  
INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

---

**NOTE D'INFORMATION**

Rome, le 15 mai 2006

Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (<http://www.fao.org/ag/cgrfa/French/itpgr.htm>) a été adopté par la Conférence de la FAO le 3 novembre 2001 et est entré en vigueur le 29 juin 2004. La première session de l'Organe directeur du Traité international se tiendra à Madrid (Espagne) du 12 au 16 juin 2006.

Les objectifs du Traité international sont « *la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire* »<sup>2</sup>. Afin d'atteindre ces objectifs, les dispositions du Traité international portent sur les éléments suivants:

- la conservation, la prospection, la collecte, la caractérisation, l'évaluation et la documentation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Article 5);
- l'utilisation durable des ressources phytogénétiques (Article 6);
- les engagements nationaux et la coopération internationale (Article 7);
- l'assistance technique (Article 8);
- les droits des agriculteurs (Article 9);
- un système multilatéral d'accès et de partage des avantages (Articles 10 à 13);
- un ensemble d'éléments d'appui, notamment concernant le Plan d'action mondial, les collections *ex situ* de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture détenues par les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, des réseaux internationaux de ressources phytogénétiques et le Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Articles 14 à 17);
- une stratégie de financement (Article 18).

Le texte du Traité international peut être consulté à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/ag/cgrfa/itpgr.htm#text>.

Lors de sa première réunion, tenue à Rome du 14 au 17 décembre 2005, le *Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur, les règles de gestion financière de l'Organe directeur, l'application du Traité et la Stratégie de financement* a demandé au Secrétariat intérimaire « [d']établir des contacts avec les organisations pertinentes afin de promouvoir la *Stratégie de financement*, et [d']inviter ces organisations à participer à la première session de l'Organe directeur »<sup>3</sup>.

Les objectifs de la Stratégie de financement sont de « *renforcer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacités de la fourniture de ressources financières pour la mise en oeuvre des activités relevant du présent Traité* »<sup>4</sup>. L'Article 18 du Traité international identifie un certain nombre de sources potentielles de financement à l'appui de la Stratégie de financement, notamment:

---

<sup>2</sup> Article 1.1.

<sup>3</sup> Paragraphe 22 du *Rapport du Groupe de travail à composition non limitée*, document CGRFA/IC/OWG-1/05/REP, qui peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/ag/cgrfa/ico1.htm>.

<sup>4</sup> Article 18.2.

- a. les ressources financières fournies par les pays développés parties au Traité, et dont bénéficient les Parties contractantes qui sont des pays en développement ou en transition<sup>5</sup>;
- b. les ressources financières fournies par les mécanismes, fonds et organes<sup>6</sup> internationaux pertinents et par des voies bilatérales et multilatérales<sup>7</sup> en faveur d'activités, de plans et de programmes prioritaires relatifs à la mise en œuvre du Traité;
- c. les ressources financières destinées à des activités nationales axées sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture<sup>8</sup>;
- d. les ressources financières tirées du partage des avantages monétaires découlant de la commercialisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en vertu de l'Article 13.2d ii) du Traité<sup>9</sup>;
- e. les contributions volontaires fournies par les Parties contractantes, le secteur privé, et notamment les industries agroalimentaires, des organisations non gouvernementales et d'autres sources<sup>10</sup>.

La Stratégie de financement fait l'objet d'une analyse approfondie dans le document intitulé « *Élaboration de la Stratégie de financement du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* », rédigé en vue de la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée et dont un exemplaire est joint à la présente, pour information.

Conformément à la demande formulée par le Groupe de travail à composition non limitée, les organisations peuvent souhaiter participer, en tant qu'observateurs, à la première session de l'Organe directeur du Traité international. Le cas échéant, elles sont invitées à informer le Secrétaire de leur intention à l'adresse ci-après.

Les organisations sont également invitées à communiquer des observations écrites concernant la Stratégie de financement du Traité international et le rôle qu'elles sont susceptibles de jouer dans son application, qui peuvent être portées à la connaissance de l'Organe directeur à sa première session. Ces observations écrites devraient être adressées au Secrétaire avant le 31 mai 2006<sup>11</sup>.

Pour toute information supplémentaire concernant le Traité ou la Stratégie de financement, veuillez contacter le Secrétaire du Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à l'adresse suivante:

---

<sup>5</sup> Article 18.4c.

<sup>6</sup> Article 18.4a.

<sup>7</sup> Article 18.4c.

<sup>8</sup> Article 18.4d.

<sup>9</sup> Article 18.4e.

<sup>10</sup> Article 18.4f.

<sup>11</sup> Ce paragraphe, ainsi que le précédent, sont inclus dans la note adressée aux organisations dotées d'un statut consultatif auprès de la FAO. Pour les autres organisations, ils ont été remplacés par le paragraphe suivant:

*Conformément à la demande formulée par le Groupe de travail à composition non limitée, les donateurs et les fondations peuvent souhaiter communiquer des observations écrites concernant la Stratégie de financement et le rôle qu'ils sont susceptibles de jouer dans son application. Ces observations écrites devraient être envoyées à l'adresse ci-après avant le 15 mai 2006 et seront portées à la connaissance de l'Organe directeur à sa première session.*

Secrétaire  
Comité intérimaire du  
Traité international sur les ressources phylogénétiques  
pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome  
Italie  
Tél: +39 06 5705 4986  
Télécopie: +39 06 5705 3057  
Courriel: [cgrfa@fao.org](mailto:cgrfa@fao.org)

---

**LISTE DES ORGANISATIONS CONTACTÉES**

---

**A. ORGANISATIONS DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF AUPRÈS DE LA FAO****ORGANISMES DES NATIONS UNIES**

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)  
Commission du développement durable (CDD)  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)  
Convention sur la diversité biologique (CDB)  
Fonds commun pour les produits de base  
Fonds international de développement agricole (FIDA)  
Fonds pour l'environnement mondial du PNUD (FEM)  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)  
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)  
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Université des Nations Unies (UNU)

**AUTRES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX**

Banque mondiale  
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)  
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)  
Organisation mondiale du commerce (OMC)  
Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC)  
Secrétariat du Commonwealth

**BANQUES DE DÉVELOPPEMENT**

Banque africaine de développement (BAD)  
Banque asiatique de développement (BAsD)  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)  
Banque interaméricaine de développement (BID)  
Communauté et Marché commun des Caraïbes (CARICOM)

**ORGANISMES DONATEURS – COOPÉRATION INTERNATIONALE**

Agence australienne de développement international (AusAID), Australie  
Agence autrichienne de développement (ADA)  
Agence canadienne de développement international (ACDI)  
Agence danoise de développement international (DANIDA)  
Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), États-Unis  
Agence espagnole de coopération internationale (AECI), Espagne  
Agence japonaise de coopération internationale (JICA)  
Agence néo-zélandaise d'aide au développement international (NZ Aid),  
Nouvelle-Zélande  
Agence norvégienne de coopération au développement (Norad), Norvège  
Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA), Suède  
Centre australien de recherche agricole internationale (ACIAR)  
Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA)  
Conseil suédois d'investissement et d'assistance technique (BITS)



Coopération italienne au développement, Italie  
Direction de la coopération au développement, Luxembourg  
Direction du développement et de la coopération (DDC), Suisse  
Direction générale de la coopération au développement (DGCD), Belgique  
Direction générale de la coopération internationale, Pays-Bas  
Direction générale de la coopération internationale et du développement, France  
Institut portugais d'aide au développement, Portugal  
Ministère britannique du développement international (DFID), Royaume-Uni  
Ministère de la coopération internationale pour le développement, Finlande  
Ministère des affaires étrangères, Japon  
Ministère fédéral de la coopération économique et du développement, Allemagne  
Office allemand de la coopération technique (GTZ), Allemagne  
Office de coopération EuropeAid, Union européenne  
Programme irlandais d'aide au développement (Irish Aid), Irlande

## **ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

Association des négociants de céréales et de produits alimentaires (GAFTA)  
Association du crédit agricole des Caraïbes (CACRA)  
Association européenne pour l'amélioration des plantes (EUCARPIA)  
Association internationale des horticulteurs (IAHP)  
Association latino-américaine des organisations de promotion (ALOP)  
Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement (ALIDE)  
Caritas Internationalis (CI)  
Coalition asiatique des ONG pour la réforme agraire et le développement rural (ANGOC)  
Confédération des industries agro-alimentaires de l'Union européenne (CIAA)  
Confédération internationale du commerce et des industries des légumes secs (CICILS)  
Conseil international pour la science (ICSU)  
Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE)  
CropLife International (CLI)  
Greenpeace International  
Fédération internationale des associations de la margarine (FIAM)  
Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM)  
Fédération internationale des producteurs agricoles (IFAP)  
Fédération internationale des producteurs de jus de fruits (FIJU)  
Fédération internationale semencière (ISF/FIS)  
Intermediate Technology Development Group (ITDG)  
Rotary International (RI)  
Société internationale de la science horticole (SISH)  
Société internationale pour le développement (SID)  
Union des restaurants collectifs européens (ECA)  
Union internationale de science et de technologie alimentaires (IUFOST)  
Union mondiale pour la nature (IUCN)

## **B. AUTRES ORGANISATIONS**

### **BANQUES**

Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)  
Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE)  
Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE)  
Banque de développement des Caraïbes (BDC)  
Banque ouest-africaine de développement (BOAD)  
Fonds de coopération, de compensation et de développement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

### **ORGANISATIONS – PRODUITS DE BASE**

Alliance des pays producteurs de cacao (APPC)  
Association africaine pour le développement du palmier à huile (ADPH)  
Comité consultatif international du coton (CCIC)  
Commission séricicole internationale (CSI)  
Communauté internationale du poivre (CIP)  
Conseil international des céréales (IGC)  
Conseil oléicole international (COI)  
Groupe d'étude international du jute (IJSG)  
Office international de la vigne et du vin (OIV)  
Organisation internationale du cacao (OIC)  
Organisation internationale du café (OIC)  
Organisation internationale du sucre (OIS)

### **FONDATEURS / ORGANISMES CARITATIFS**

Andrew W. Mellon Foundation  
Bill & Melinda Gates Foundation  
Body Shop Foundation  
Carnegie Corporation of New York  
Charles Stewart Mott Foundation  
Chemonics Foundation  
Compton Foundation, Inc.  
Conservation, Food, and Health Foundation  
David & Lucille Packard Foundation:  
Ford Foundation  
Hitachi Foundation  
McKnight Foundation  
Nestlé Foundation  
Open Society Institute  
The Harry and Jeanette Weinberg Foundation  
The John D. and Catherine T. MacArthur Foundation  
The William and Flora Hewlett Foundation  
W.K. Kellogg Foundation  
Rockefeller Foundation  
Schwab Foundation for Social Entrepreneurship  
Shell Foundation  
Syngenta Foundation for Sustainable Agriculture  
Total Foundation  
Turner Foundation, Inc.  
Volkswagen Foundation